

Compter les jeunes enfants lors du Recensement 2020

Compter tout le monde une fois, une seule fois et au bon endroit

Le Recensement 2020 a pour but d'aider à déterminer les régions admissibles aux ressources essentielles dont les enfants et les familles auront besoin au cours des dix prochaines années, ce qui équivaut à toute une enfance ! Il a été estimé qu'environ 5 % des enfants de moins de 5 ans n'ont pas été pris en compte lors du Recensement 2010, soit environ 1 million de bébés et de jeunes enfants ; ce qui a été le sous-dénombrement le plus important de tous les groupes d'âge. Nous avons donc besoin de votre aide pour combler ce fossé lors du Recensement 2020.

D'après nos recherches, voici les raisons pour lesquelles les jeunes enfants ne sont pas pris en compte et ce que vous pouvez faire pour vous assurer qu'ils sont effectivement comptés.

Si l'enfant passe son temps entre deux foyers ou si l'enfant vit ou séjourne dans une autre famille ou chez un autre membre de la famille, comme un grand-parent.

- Insistez sur le fait que tous les individus doivent être recensés quel que soit l'endroit où ils résident et dorment la plupart du temps, même si ce domicile est temporaire ou que les parents de l'enfant ne résident pas à la même adresse.
- Si l'enfant passe réellement autant de temps dans un foyer que dans un autre, comptez-le dans le foyer où il/elle se trouve le jour du recensement, c.-à-d. le 1er avril. Si possible, entrez en contact avec l'autre parent ou la personne s'occupant de l'enfant afin de vous assurer que l'enfant n'est pas compté deux fois.
- Si l'adresse où l'enfant vit et dort la plupart du temps est incertaine, comptez-le/la dans le foyer où il/elle se trouve le jour du recensement, c.-à-d. le 1er avril.

Si l'enfant vit dans un foyer avec un jeune parent célibataire ou tuteur.

- Expliquez-leur qu'il serait plus simple pour eux de remplir le formulaire de recensement eux-mêmes et à leur guise que d'avoir à répondre à un employé du recensement qui viendra frapper à leur porte. Rappelez à ces foyers que remplir le formulaire ne prend que 10 minutes et peut être effectué en ligne, par téléphone ou par courrier.

- Encouragez les parents et les tuteurs de jeunes enfants à inviter les membres d'autres foyers à se faire compter ainsi que leurs enfants sur le formulaire si d'autres individus vivent dans ce même foyer.

Si l'enfant est un nouveau-né.

- Insistez auprès des parents et des tuteurs sur l'importance d'inclure leurs bébés sur le formulaire du recensement, même s'ils sont encore à la maternité le 1er avril.
- Encouragez les établissements fournissant des soins aux nouveau-nés à rappeler aux parents l'importance de compter leurs enfants sur le formulaire de recensement.
- Soulignez le fait que remplir le questionnaire du recensement ne prend que 10 minutes, et que les parents et les tuteurs peuvent le faire en ligne, par téléphone ou par courrier, à leur guise.
- Expliquez aux parents et aux tuteurs que si les nouveau-nés ne sont pas comptés lors de ce recensement, il faudra attendre 10 ans pour qu'ils aient à nouveau la possibilité de l'être. Par ailleurs, au cours de ces années, leurs communautés pourraient recevoir moins de fonds pour les écoles, les parcs, le SNAP/WIC (programme d'aide supplémentaire à la nutrition/programme spécial d'aide supplémentaire à la nutrition des femmes, des nourrissons et des enfants), les hôpitaux, le transport et d'autres infrastructures dont les enfants ont besoin.

2020CENSUS.GOV/fr

D-FS-YC-FR-094

**Façonnez
votre avenir
COMMENCEZ ICI >**

United States®
**Census
2020**

Si l'enfant vit dans une famille nombreuse, multi-générationnelle, ou incluant d'autres membres de la famille ou d'autres familles.

- Rappelez à la personne remplissant le formulaire de compter tous les enfants, y compris les personnes qui ne partagent aucun lien de parenté avec elle, les enfants placés en famille d'accueil, ou les enfants qui n'ont aucun autre endroit où vivre, même s'ils ne résident à cette adresse que de manière temporaire au 1er avril.
- Passez le mot que le recensement compte toutes les personnes résidant de manière temporaire ou permanente à une adresse, et pas seulement les personnes ou la famille qui possède ou loue l'habitation.

Si l'enfant vit dans un foyer qui loue un logement ou qui a déménagé récemment.

- Encouragez les locataires et les personnes ayant récemment déménagé à remplir leurs formulaires de recensement en ligne ou par téléphone, dans l'immédiat. De cette manière, ils n'auront pas à se soucier de perdre les formulaires lors du déménagement.
- Concentrez-vous sur les immeubles à appartements qui sont susceptibles d'avoir des locataires.

Si l'enfant vit dans un foyer dans lequel il/elle n'est pas supposé(e) vivre, quelle qu'en soit la raison.

- Veuillez expliquer aux personnes qui hébergent des enfants à des adresses où ceux-ci ne sont pas censés vivre (par exemple, chez des grands-parents vivant dans une résidence réservée exclusivement aux personnes âgées, ou dans une famille ayant plus de membres que le contrat de location ne le permet) qu'elles doivent compter ces enfants sur leur formulaire de recensement.
- Insistez sur le fait que les réponses au Recensement 2020 sont protégées et confidentielles. Les informations personnelles sont protégées par la loi et ne peuvent être partagées avec d'autres organismes chargés de l'application de la loi, notamment le FBI, l'ICE ou même la police locale. Elles ne peuvent pas non plus servir à déterminer l'admissibilité d'une personne aux prestations gouvernementales.
- Expliquez que tout le personnel du Bureau du Recensement prête le serment à vie de protéger vos informations personnelles et que toute violation de ce serment est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ et/ou d'une peine allant jusqu'à cinq ans de prison.

Si l'enfant vit dans un foyer à faible revenu.

- Expliquez clairement aux familles et responsables légaux que participer au recensement aide à déterminer la façon dont 675 milliards de dollars de fonds locaux seront répartis chaque année à des programmes et services tels que l'aide alimentaire, le programme d'aide préscolaire, la garde d'enfants, le logement, les écoles publiques, les services d'intervention précoce chez les enfants ayant des besoins spécifiques, l'assurance-maladie pour les enfants, et plus encore. Lorsque des enfants ne sont pas comptés lors du recensement, ces programmes ne se voient pas attribuer les fonds nécessaires qui sont alloués en fonction du nombre d'enfants comptés.

Si l'enfant vit dans un foyer non anglophone ou à compétences anglophones limitées.

- Menez une campagne de sensibilisation et produisez des documents dans des langues autres que l'anglais expliquant l'importance de compter les jeunes enfants.
- Encouragez les personnes ne parlant pas anglais à répondre eux-mêmes au recensement et faites leur savoir que pour le Recensement 2020, il est possible de répondre en ligne, ou par téléphone dans 13 langues, y compris l'anglais. Les guides linguistiques seront disponibles en 59 langues, en plus de l'anglais.

Si l'enfant vit dans un foyer d'immigrants récents ou avec des adultes nés à l'étranger.

- Travaillez avec les membres de la communauté afin de mener une campagne de sensibilisation dans les quartiers où des immigrants viennent de s'installer. Concentrez-vous sur les lieux de rencontre de la communauté tels que l'épicerie locale, les lieux de culte et les petits restaurants.
- Insistez sur le fait que les réponses au Recensement 2020 sont protégées et confidentielles. Les informations personnelles sont protégées par la loi et ne peuvent être partagées avec d'autres organismes chargés de l'application de la loi, notamment le FBI, l'ICE ou même la police locale. Elles ne peuvent pas non plus servir à déterminer l'admissibilité d'une personne aux prestations gouvernementales.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
2020CENSUS.GOV/fr

D-FS-YC-FR-094

**Façonnez
votre avenir
COMMENCEZ ICI >**

United States®
**Census
2020**